

Certificat d'Aptitude Aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS) Cycle 2023 - 2025

Durée :

Formation en centre : 400 heures
Stages pratiques : 420 heures
maximum (durées selon situation et
expérience du candidat).

Calendrier :

Prochain cycle : rentrée prévue en
août 2023

Fin de la formation en octobre 2025

Dates sélection 2022 : Date limite
des inscriptions jusqu'au 15 février
2022 inclus.

Entretiens d'admission : mars et
avril 2022

Lieu de formation :

IRTS à St Benoît ou sur une de
ses antennes : Antenne de l'IRTS à
St Pierre (CAMPUS OI) Antenne du
Port (CNAM) Antenne IRTS Ste
Suzanne.

Coût :

Parcours complet : 8 400 €
Admission : 200 €
Financements mobilisables : Plan
de développement des compétences,
éligible au C.P.F. ou autres
dispositifs, demandeur d'emploi ;
nous contacter pour le montage
financier.
Des places en nombre limité
pourraient être financées par la
Région Réunion pour les
demandeurs d'emploi.

Inscriptions :

Inscriptions en ligne sur notre site
internet www.irtsreunion.fr à partir
de novembre 2021.

Contacts :

Alexandra LALOGUE - Responsable
Formation
alexandra.lalogue@irtsreunion.fr
Sonia MEDARD - Assistante
administrative
sonia.medard@irtsreunion.fr

Profession

La formation est destinée aux professionnels
des différents secteurs de l'action sociale et
médico-sociale, et de la petite enfance. Elle
leur permet d'accéder à une qualification et à
une fonction de cadre ayant des
responsabilités techniques en les amenant à
réactualiser des savoirs et réinvestir des
acquis de l'expérience dans une nouvelle
visée professionnelle ainsi que développer de
nouveaux champs de compétences
nécessaires à leurs fonctions spécifiques.

Au terme de la formation, l'étudiant sera
capable :

- de concevoir et conduire des projets de
service dans le cadre du projet institutionnel,
- de se positionner dans sa fonction de cadre
et d'apporter un appui technique,
- de participer à une équipe de direction et
manager une équipe,
- d'assurer l'organisation du travail, la gestion
administrative et budgétaire d'un service,
- d'assurer la communication interne, de
représenter son institution et de développer
des actions en partenariat,
- d'évaluer les projets de service et de
développer la qualité du service rendu.

Public

Être titulaire :

- d'un diplôme de travail social au moins de
niveau III,
- ou d'un diplôme homologué ou inscrit au
répertoire national des certifications
professionnelles au moins de niveau II,
- ou d'un diplôme d'auxiliaire médical de
niveau III et justifier de deux ans d'expérience
professionnelle,
- ou d'un diplôme correspondant à deux ans
d'études supérieures, ou d'un diplôme
certificat ou titre homologué ou inscrit au
RNCP au niveau III et justifiant de 3 ans
d'expérience professionnelle dans des
fonctions d'encadrement (hiérarchique ou
fonctionnel) réalisée dans tout organisme
public, privé, associatif relevant du secteur
social, médico-social, éducatif, santé ou de
l'économie sociale et solidaire,
- ou d'un diplôme de niveau IV du travail
social et justifiant de 4 ans d'expérience
professionnelle dans les établissements et
services sociaux et médico-sociaux.

**Pour tous les candidats, l'admission au
cycle fait l'objet d'un entretien,
conformément aux modalités d'admission
en vigueur.**

Contenu

Un enseignement théorique de 400 heures
réparties de la façon suivante :

- UF1 : Conception et conduite de projets
(90 heures)
- UF2 : Expertise Technique (150 heures)
- UF3 : Management d'équipe (100 heures)
- UF4 : Gestion administrative et budgétaire
(60 heures)

Particularités de la formation :

Une partie de la formation est proposée en
FOAD - formation ouverte et à distance.

Validation de la formation

CAFERUIS

Diplôme de niveau 6 (ex-niveau II).

Titre national du ministère des affaires
sociales, du travail et de la solidarité

4 épreuves de certification :

- Epreuve écrite et orale concernant la
présentation d'un dossier technique en
rapport avec l'activité professionnelle ou le
lieu de stage,
- Epreuve orale d'étude de situation portant
sur le management d'équipe,
- Epreuve écrite d'étude de cas portant sur la
gestion administrative et budgétaire,
- Rédaction et soutenance d'un mémoire
relatif à la conception et à la conduite de
projets.

**Attention : Diplôme en cours de réforme
– applicable en août 2023**

SELECTION D'ENTREE EN FORMATION C.A.F.E.R.U.I.S. - SESSION 2022

DATE LIMITE D'INSCRIPTION
JUSQU'AU MARDI 15 FEVRIER 2022 INCLUS

SEULES LES CANDIDATURES COMPLÈTES DANS LES DÉLAIS
SERONT PRISES EN CONSIDÉRATION ET TRAITÉES.

PIECES OBLIGATOIRES :

(à numériser et à téléverser en ligne lors de votre inscription – sauf pour le texte de présentation à transmettre par courrier)

- ☞ Lettre manuscrite de candidature et de motivation
- ☞ Copie lisible de votre pièce d'identité (*carte d'identité recto/verso ou du passeport*) en cours de validité
- ☞ Un curriculum vitae détaillé
- ☞ La (les) photocopie(s) des diplômes et titres (*mentionnant expressément les niveaux dans le système français. Pour les diplômes étrangers, le candidat devra fournir l'équivalence de reconnaissance dans le système français*).
- ☞ Copies des certificats de travail ou attestations d'emploi
- ☞ Un texte de présentation personnalisé (*4 à 6 pages*) de votre parcours professionnel et du projet de formation à nous transmettre en deux exemplaires par courrier avant la date limite des inscriptions cachet de la poste faisant foi.
- ☞ Pour les salariés : Attestation d'emploi précisant la fonction exercée et confirmant l'accord pour l'entrée en formation
- ☞ Un montant de 200 € à régler en ligne ou par chèque à l'ordre de ARFIS-OI (*correspondant aux frais d'entretien d'admission*)

**REGLEMENT DE SELECTION
D'ENTREE EN FORMATION
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE D'UNITE
D'INTERVENTION SOCIALE
(C.A.F.E.R.U.I.S.)**

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 8 juin 2004 portant création du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS), les candidats à la formation préparant au CAFERUIS font l'objet d'une sélection organisée par l'établissement de formation selon les modalités suivantes du présent règlement de sélection.

Sous réserve que le candidat remplisse les conditions relatives au diplôme et à l'expérience professionnelles d'accès à la formation, il devra se présenter à une épreuve de sélection, conformément aux textes réglementaires.

L'admission du candidat se déroulera en deux temps :

1. l'examen sur dossier
2. l'entretien d'admission

1. L'examen sur dossier

La constitution d'un dossier permet de vérifier la conformité du candidat aux critères d'admission en sollicitant les pièces suivantes (*inscription et pièces à téléverser en ligne sur notre site internet www.irtsreunion.fr sauf pour la note de présentation*) :

- lettre manuscrite de candidature et de motivation
- un curriculum vitae présentant de façon détaillée sa trajectoire professionnelle, les formations initiales et continues suivies
- un texte de présentation personnalisé du parcours professionnel et du projet de formation de 4 à 6 pages (*à transmettre par courrier avant la date limite des inscriptions cachet de la poste faisant foi*)
- les copies des diplômes (*mentionnant expressément les niveaux dans le système français. Pour les diplômes étrangers, le candidat devra fournir l'équivalence de reconnaissance dans le système français*).
- les copies des certificats de travail
- une attestation de l'employeur précisant la fonction exercée et confirmant l'accord pour l'entrée en formation
- le règlement des frais d'entretien d'admission
- une prévision de prise en charge financière.

Seules les candidatures complètes dans les délais seront prises en considération et traitées.

Coût d'inscription :

- Entretien d'admission : 200 €

Le paiement en ligne sécurisé par carte bancaire sera accessible au candidat au moment de son inscription sur le site de l'institut.

Le candidat qui se trouve dans l'impossibilité de payer en ligne pourra éventuellement transmettre par courrier à l'I.R.T.S. de La Réunion, un chèque à l'ordre de l'ARFIS-OI accompagné du bordereau à télécharger et à imprimer en fin d'inscription.

L'inscription sera alors validée qu'après réception du règlement par l'institut avant la date limite de clôture, le cachet de la poste faisant foi.

En cas d'absence ou de désistement, le remboursement des frais ne pourra se faire que pour raison de force majeure et sur justification.

En tout état de cause, une somme de 50 € restera acquise à l'IRTS pour frais de gestion de dossier.

2. L'entretien d'admission

Les candidats retenus après examen de leur dossier seront reçus dans le cadre d'un entretien individuel pour lequel ils seront convoqués par courrier. Celui-ci se déroulera devant une commission de deux personnes dont un cadre de formation et un professionnel en fonction de cadre.

Cet entretien, d'une durée de 30 minutes, est destiné à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de responsable d'unité d'intervention sociale, à apprécier ses aptitudes et motivations au regard du projet de formation, la cohérence avec son projet professionnel et les éventuels allègements de formation dont il peut bénéficier.

Le candidat disposera d'un temps de préparation de 15 minutes pour l'analyse d'un texte d'actualité de 3 à 4 pages maximum proposé par l'IRTS et d'un temps de présentation de 10 minutes.

Le sous-jury engage ensuite avec le candidat, un débat d'une durée de 20 minutes, sur la base de la présentation de 10 minutes et du texte de présentation du parcours professionnel et du projet de formation, de 4 à 6 pages, rédigé par le candidat.

Les critères d'appréciation des aptitudes du candidat portent sur ses capacités de compréhension, de synthèse et d'analyse, mesurées à partir de l'échange avec le jury sur la base d'un texte proposé au candidat.

Les critères d'appréciation de la motivation et du projet portent sur la cohérence du projet professionnel du candidat et le projet de formation, ses capacités à envisager la fonction de responsable d'unité d'intervention sociale, ainsi que son aptitude à s'inscrire dans un projet pédagogique de formation, et ses capacités à communiquer, mesurées à partir de l'échange avec le jury sur la base de texte de présentation du parcours professionnel et du projet de formation du candidat.

La durée de l'entretien est de 30 minutes.

A l'issue de cet entretien avec le candidat, un avis est prononcé par le sous-jury, non communiqué au candidat.

LA COMMISSION DE DELIBERATION

La commission de sélection composée du directeur du centre de formation ou de son représentant, du responsable de la formation, et d'un cadre d'un établissement ou service social ou médico-social arrête la liste des candidats admis à suivre la formation, en proposant à chacun les allègements de formation dont il peut bénéficier.

Cette liste est transmise à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, DJSCS.

La durée de la validité de l'admission est fixée à cinq ans (*à partir du prochain cycle de formation*).

DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR LES POST-VAE

Les candidats post-VAE, souhaitant valider le ou les domaines de compétences restant à être validé(s), en intégrant la formation préparant au Certificat d'aptitude, sont dispensés des épreuves d'admission. Toutefois, une inscription devra être effectuée auprès de l'IRTS avant la date limite indiquée lors de l'information publique de l'ouverture d'un cycle et au plus tard 15 jours avant les dates fixées pour les entretiens d'admission.

Un entretien avec le responsable pédagogique de la formation de l'IRTS sera organisé afin de déterminer un programme individualisé de formation, ainsi que l'aptitude du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'IRTS.